

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf.

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Martine LAUNER ; Madame Claudine MARQUES ; Madame Annick CHAYOUX ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Monsieur Sylvain COCHET ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Madame Régine HERR ; Monsieur David LEPICIER et Monsieur James GUILLEPAIN

Absents-excusés : Néant

Absents : Néant

Lecture du compte-rendu de Conseil Municipal du 5 juillet 2019 approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-33 : RAPPORT DECHETS 2018 CCGVM

Suite à la législation en vigueur, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

DELIBERATION 2019-34 : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET N°3

Lors de l'établissement du budget communal en mars dernier, il avait été prévu 132 812€ au chapitre de fonctionnement 011. Les dépenses de fonctionnement sur ce chapitre étant finalement plus nombreuses, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'effectuer un virement de crédit de 25 000€ du compte 2188 au compte 6068 afin de pouvoir régler les dépenses nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer ce virement de crédit.

DELIBERATION 2019-35 : MARCHE DE TRAVAUX – CHEMIN DE LA GRAND TERRE – AVENANT N°2 AU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux ont débuté fin novembre 2018. Toutefois, ce marché doit être modifié. En effet, le chantier est simplifié ; il n'y aura pas d'enrobé et de caniveau sur la partie basse du chemin, longeant principalement le lotissement des Bardelots. La différence est reportée sur la réfection de voirie rue du Carrefour Vivier.

Le marché de base s'élevait à 123 163.99€ TTC. L'avenant n°1 s'élevait à 141 545.17€ TTC. Le second avenant s'élève à 4 008.90€ TTC, soit un total du marché qui s'élève désormais à 145 554.07€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant et autorise le Maire à le signer.

DELIBERATION 2019-36 : CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR

Il y a une demande croissante de dispersion de cendres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Ce Jardin du Souvenir va se trouver en dessous de la plaque commémorative aux Morts pour la France, au fond du cimetière. L'Association des Anciens Combattants a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer ce Jardin du Souvenir.

DELIBERATION 2019-37 : INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE PUBLIC (TRESORERIE D'EPERNAY)

Depuis le 2 janvier 2019, la Commune est gérée par la Trésorerie d'Epernay Municipale. Le comptable assignataire est Monsieur Alain GORLIER. En cas de changement de Trésorerie, il convient de délibérer afin de fixer le taux de l'indemnité de Conseil accordé au nouveau receveur municipal (indemnité personnelle).

Il est à rappeler qu'il avait été décidé de ne pas octroyer cette indemnité de conseil à Madame Nathalie AVART (notre ancien comptable). Ni à Monsieur Alain GORLIER lorsque la Commune était encore rattachée à la Trésorerie d'Ay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder d'indemnité de conseil.

DELIBERATION 2019-38 : CONVENTION ENTRE CHAMPILLON ET LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « HAIES ET VERGERS »

Dans le cadre de l'appel à projets « Haies et Vergers » du PNRMR, la commune de Champillon a manifesté son intérêt de planter des haies afin de contenir l'extension de la renouée du Japon. Ces haies seraient plantées dans le lieu-dit « Les Rosières » et sur le côté de la route D251.

Aussi, pour permettre à la Commune de mettre en place ce projet et d'être assistée par le PNRMR, il est nécessaire de signer une convention entre la commune de Champillon et le PNRMR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité les termes et conditions de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

DELIBERATION 2019-39 : CONVENTION ENTRE CHAMPILLON ET LE DEPARTEMENT DE LA MARNE POUR LA CREATION ET L'ENTRETIEN DE HAIES LE LONG DE LA RD51

Dans le cadre de l'appel à projets « Haies et Vergers » du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR), la commune de Champillon a manifesté son intérêt de planter des haies afin de contenir l'extension de la renouée du Japon. Ces haies seraient plantées dans le lieu-dit « Les Rosières » et sur le côté de la route D251.

La RD 251 appartenant au domaine routier départemental, il est nécessaire de signer une convention entre la Commune de Champillon et le Département de la Marne pour la création et l'entretien des futures haies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité les termes et conditions de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

DIVERS :

- **Demande d'installation d'une plaque nominative au cimetière :** la demande est approuvée par le Conseil, et pourrait se généraliser grâce la création du Jardin du Souvenir. Un arrêté sera à faire pour les dimensions des plaques.
- **Les jeux du square Menu :** suite à un courrier de la Commune d'avis aux riverains, les jeux du square Menu ne seront pas conservés. Ils seront remplacés par un square végétalisé, voire un jardin partagé.
- **Le courrier de la crèche « La Maison des Filous » :** la crèche « La Maison des Filous » a demandé par courrier s'il était possible qu'une aide financière de la Commune de Champillon lui soit allouée pour l'aménagement d'une aire de jeux extérieure. La Directrice de la crèche sera reçue par Monsieur le Maire pour s'entretenir sur les possibilités.
- **Modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :** il n'y a pas de révision du PLU prévue pour le moment, suite aux demandes de différents pétitionnaires.
- **L'église St Barnabé :** un pilier d'angle de l'église semble se fendre. Les employés municipaux iront vérifier son état.
- Suite à la disparition de Monsieur Degliame, un hommage lui sera rendu dans le prochain bulletin municipal.
- **Le Marché de Noël de Germaine :** le Conseil propose que la couleur qui représentera les Champillonnais soit le vert foncé.

Séance levée à 20h30